



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

29/02/2024

Date d'affichage :

25/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Créé en préfecture le 06/02/2024
Révisé en préfecture le 06/02/2024
Publié le
06/02/2024 10:00:00 AM

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 07 mars 2024

L'an deux vingt-quatre, le 07 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Madame CARTIER Marie-Laure donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine, Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2024-015 - Vote du budget primitif 2024 de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2023-41 du 21 septembre 2023 portant sur les délégations consenties au Maire ;

Vu l'avis de la commission finance du 22 février 2024 ;

Vu le Compte Financier unique 2023 de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Mairie de Saint-Usage pour l'exercice 2024 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs ci-joint dans la maquette budgétaire à la date du 1er janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : de voter les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2024 suivante :

Investissement :

Dépenses : 797 752.10 € (801 088.10 avec 3 336.00 de reste à réaliser)

Recettes : 801 088.10 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 318 908.77 €

Recettes : 1 318 908.77 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024

Nombre de voix pour	10	Abstentions	1
Nombre de voix contre	3	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



Valérie HOSTALIER